

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 19 décembre 2014

Membres présents : 14 – Procurations : 01 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 19 décembre 2014 à 20 heures.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 14 novembre 2014.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils sont d'accord pour rajouter à l'ordre du jour un sujet concernant la convention passée entre la commune de Charbonnières-les-Vieilles et celle de Loubeyrat pour la préparation des repas scolaires.

Le Conseil municipal ayant donné son accord, il délibère, sous la présidence Monsieur le Maire, sur les points suivants :

1. Demande d'acquisition d'un bien de section au village des Forges

Suite à la demande d'acquisition par le propriétaire d'une parcelle mitoyenne, le Conseil municipal donne un avis favorable au lancement de la procédure pour l'aliénation d'une partie d'environ 1 300 m² de la parcelle sectionnale cadastrée YX 40 sise au Village des Forges, la première étape étant la demande d'évaluation du bien aux Services Fiscaux des Domaines.

2. Mobilier communal

Décision unanime pour faire évaluer et mettre en vente la table et les 15 chaises d'un mobilier municipal aujourd'hui inutilisé.

3. Convention pour la préparation des repas scolaires

Unanimité pour autoriser le maire à signer une nouvelle convention avec la commune de Loubeyrat, applicable à compter du 1^{er} janvier 2015. Les changements principaux seront les suivants :

- ✓ la durée de la convention passera de 1 an à 3 ans,
- ✓ la subvention du Conseil Général sera perçue directement par la commune de Loubeyrat, et déduite du prix du repas refacturé par Loubeyrat à Charbonnières-les-Vieilles.

Questions diverses

Le Maire signale que plusieurs cartons de livres, offerts par la population pour la médiathèque communautaire et non retenus pour cet emploi, sont disponibles.

Questions n'ayant pas donné lieu à délibération :

Le projet d'équipement de la cuisine de la salle polyvalente est abandonné pour deux raisons principales :

- L'installation d'une cuisinière 4 feux avec four ne peut être réalisée sans soulever des problèmes de sécurité, et devrait donc être accompagnée de mises aux normes conséquentes,
- La salle polyvalente est appelée à être entièrement rénovée dans un futur proche.

Synthèse des Comités de Villages

Présentée par Claude ESPAGNOL.

Bonne participation des habitants.

Deux priorités ressortent des suggestions/demandes faites par les participants :

1. Aménagement des fossés et du chemin entre la Brousse et Chalusset,
2. Péry : aménagement des fossés et de la place.

Les autres suggestions principales retenues sont :

- L'installation d'une lampe supplémentaire d'éclairage public aux Reures, à Péry et aux Forges, déplacement d'une lampe au croisement de Tazenat,
- La réfection des mares de Chanteloup et des Mazeaux,
- L'installation expérimentale d'un radar pédagogique sur environ 6 mois.

Choix du prestataire pour le repas CCAS

1 offre reçue, de Damien Nativelle pour un montant de 28 € : retenue.

Nombre de seniors inscrits au repas à ce jour : 45 personnes.

Le choix du menu est arrêté.

Vœux de la municipalité et accueil des nouveaux habitants

Prévus le vendredi 23 janvier à 19h.

Liste des nouveaux habitants rédigée à partir des informations demandées par les notaires sur les cessions immobilières, et à partir des inscriptions sur la liste électorale. A compléter si possible.

Il n'existe plus de « kits nouveaux habitants » préalablement fournis par le SMAD des Combrailles.

Mise à disposition d'un broyeur à déchets par le SBA

Ce sujet sera ré-abordé ultérieurement.

Mise en sécurité de la RD16 et de la RD408

Notre demande a été prise en compte par le Conseil Général.

Résultat de la consultation du groupement de commande fourrière animale

La commune est actuellement en contrat individuel avec CHENIL SERVICE à GERZAT pour un montant de 0,88 € HT par habitant.

Le prix négocié par le groupement de commande dont nous ferons partie à compter du 1^{er} janvier 2015 est de 0,80 € HT par habitant, soit une économie de 0,08 € pour environ 1000 habitants, soit 80 €.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations que lui a consenties le Conseil Municipal :

- Aménagement du hangar de la rue de la Font St-Roch :
 - ✓ Acceptation d'un devis d'installation électrique, pour un montant TTC de 1 210 €
 - ✓ Acceptation d'un devis SOCOTEC de 240 € TTC pour la vérification initiale électrique du hangar
 - ✓ Acceptation d'un devis ERDF de 1 369,55 € TTC pour la réalisation du raccordement au réseau d'électricité
 - ✓ Acceptation d'un devis SEMERAP de 3 477,44 € TTC pour la réalisation du raccordement au réseau d'assainissement collectif
- Signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain privé dans le bourg de Charbonnières pour y stocker des matériaux.
- Signature d'une convention avec la Société de Chasse pour mettre à sa disposition une partie du hangar communal et deux structures modulaires pour une durée de 5 ans renouvelables.
- Don à l'Association Collectif Pauvreté Précarité sise à Clermont-Ferrand de 30 literies complètes (lit, sommier, matelas, couverture, drap, chevet), enlevés par les soins de l'association.